cerfa N° 11262*01

Ministère chargé de l'Equipement

Commissariat aux Entreprises de Travaux Publics et de Bâtiment

FICHE DE DÉCLARATION DE MISE EN SERVICE D'UN MATÉRIEL DE GÉNIE CIVIL

(Arrêté du 25 mars 1993 - Circulaire n° 93-28 du 25 mars 1993)

I . RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

11- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom (1) : .....
Adresse du siège social : .....

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° DÉFENSE : |_|_|_|_|_|_|

12 - DÉSIGNATION DU MATÉRIEL

N° d'inventaire au fichier de l'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code du matériel (2) : |_|_| |_| |_|_| |_|_|

Désignation (en clair) du matériel (3) : .....
.....

Marque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Type commercial : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Année de première mise en service (4) : |_|_|_|_|

Caractéristiques principales obligatoires (5) :

(a) |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(b) |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(c) |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Caractéristiques complémentaires (6) : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

13 - VISA DE LA DIRECTION

Date : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Nom : . . . . . Signature :

II . RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LA D.D.E.

N° national du matériel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de recensement (7) : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Nom : . . . . . Signature :

III - OBSERVATIONS DE L'ÉCHELON NATIONAL DU G.E.T.P.B.D. (8)

. . . . . .

Reçu le : . . . . . Accord le : . . . . . Nom : . . . . . Signature :

IV - EXPLOITATION PAR LA D.D.E. (9)

Date de modification : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Observations : . . . . . .

(1) ou raison sociale de l'entreprise
(2) les cinq premiers chiffres indiquant classe, catégorie et groupe sont obligatoires
(3) en conformité avec la désignation figurant sur la liste des matériels soumis à recensement
(4) mise en service à l'état neuf
(5) voir liste des matériels recensables dans la circulaire de référence
(6) facultatif, concerne les différents équipements ou versions d'un matériel
(7) date de saisie dans le fichier des matériels
(8) porter directement les corrections en rouge sur ce document
(9) prise en compte des observations du G.E.T.P.B.D.

L'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Les personnes auprès desquelles sont recueillies les informations sont informées de l'existence d'un droit d'accès et de rectification auprès de la direction départementale de l'équipement désignée ci-dessus.

LISTE DES MATERIELS RECENSABLES

(Fiche initiale CETPB)

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° DEFENSE : |_|_|_|_|_|_|_|

MATERIELS MAJEURS soumis à recensement par décision du CETPB	NOMBRE de matériels détenus	MATERIELS SECONDAIRES soumis à recensement par décision du DDE	NOMBRE de matériels détenus
Appareil de gammagraphie (contrôle des soudures canalisations)		Autobétonnière (volume ≥ 1 m³)	
Benne (toutes benne) (voir camion, remorque, semi-remorque)		Balayeurse tractée, semi-portée, automotrice (largeur balayage ≥ 1,6 m)	
Bouteur ou bull (voir tracteur de terrassement)		Bétonnière sur roues (capacité ≥ 300 l)	
Camion plateau, toutes bennes, ampliroll (CU ≥ 4t)		Bétonnière portée sur camion ou semi-remorque (capacité ≥ 4 m³)	
Camion-citerne (capacité ≥ 2 500 l)		Broyeur	
Chargeuse, sur pneumatiques ou chenilles (P ≥ 3 KW)		Centrale à béton, mobile et fixe à montage rapide (production ≥ 20 m³/h)	
Chargeuse-pelleteuse (P ≥ 33 kW)		Chaland de transport fluvial ou maritime	
Chariot élevateur de chantier (charge ≥ 1 t)		Chariot de forage (wagon, drill, jumbo)	
Citerne de transport, non répandeuse, voir camion, remorque et semi-remorque		Mini-chargeuse, sur pneumatiques ou chenilles (P < 33 kW)	
Compresseur mobile sur roues (P ≥ 37 kW)		Mini-chargeuse-pelleteuse (P < 33 kW)	
Décapeuse automotrice (capacité ≥ 7 m³)		Chargeuse à godet pour travaux souterrains	
Dumper (voir tombereau automoteur)		Chargeur transporteur sur pneus pour travaux souterrains	
Fonceur pneumatique à percussion (fusée)		Cintreuse hydraulique pour canalisations	
Foreuse		Citerne mobile de stockage et de chauffage de liants (capacité ≥ 30 m³)	
Foreuse horizontale		Compacteur, statique, vibrant à cylindre métallique à pneuma-tiques, à pied dameur (masse ≥ 10 t)	
Groupe électrogène mobile (P ≥ 10 kVA)		Compresseur semi-fixe (électrocompresseur) (P ≥ 37kW)	
Groupe autonome de soudage (l ≥ 250 A)		Concasseur	
Grue mobile, routière, automotrice, sur chenilles (charge ≥ 10 t)		Crible vibrant	
Grue à tour à montage rapide sur camion ou sur remorque		Drague à godets, à cuillère, suceuse-refouleuse ou porteuse, fluviale ou maritme	
Niveleuse automotrice (P ≥ 37 kW)		Finisseur, sur pneumatiques ou sur chenilles (débit ≥ 60 t/h)	
Pelle à câbles, et pelle hydraulique, sur pneumatiques (masse ≥ 6 t) ou sur chenilles		Foreuse tarière pour pose de poteaux	
Pompe centrifuge avec moteur sur châssis (débit ≥ 20 m³/h)		Groupe mobile de concassage, de broyage et de criblage	
Pompe submersible et pompe spéciale (débit ≥ 20 m³/h)		Machine pour la préparation des tubes (nettoyer, enrober)	
Poste mobile de transformation (≥ 100 kVA)		Mini-pelle, hydraulique sur pneumatiques ou chenilles (masse < 6 t)	
Remorque et semi-remorque, plateau, benne (CU ≥ 6/10 t)		Nacelle élevatrice hydraulique sur camion ou tractée (hauteur élevation ≥ 12 m)	
Remorque et semi-remorque, citerne (capacité ≥ 2500/10 000 l)		Pompe à béton (débit ≥ 20 m³/h)	
Scraper (voir décapeuse)		Ponton mâture, ponton grue (derrick) fluvial ou maritime	
Sondeuse		Poste d'enrobage (pour enrobés à chaud) (débit ≥ 110 t/h)	
Tombereau automoteur, articulé ou à châssis rigide (CU ≥ 10 t)		Remorqueur, pousseur, fluvial ou maritime	
Tracteur routier pour semi-remorque et spécial (PTRA ≥ 25 t)		Répandeuse de liants sur camion, remorque ou semi-remorque (capacité ≥ 2 000 l)	
Tracteur de terrassement sur pneumatiques ou sur chenille (P ≥ 44 kW)		Rouleau (voir compresseur)	
Tractopelle (voir chargeuse-pelleteuse)		Tombereau automoteur pour travaux souterrains	
Trancheuse sur pneumatiques ou sur chenilles (≥ 1m)		Toupie à béton (voir bétonnière portée)	
Transformateur (P nominale ≥ 100 kVA)		Tracteur de servitude pour balayeuse	
Tunnelier (micro-tunnelier)		Tracteur sur chenilles, soudeur de canalisations	
		Tracteur sur chenilles, poseur de canalisations	